

RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 01238
Numéro SIREN : 752 700 484
Nom ou dénomination : LES PARCS DU SUD

Ce dépôt a été enregistré le 16/03/2023 sous le numéro de dépôt 2741

LES PARCS DU SUD

Société par actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital social de 8.621.000 €
Siège social : 663 Impasse de la traverse du Ventoux
84170 MONTEUX
RCS AVIGNON 752 700 484

**L'an deux mille vingt-deux
Et le 12 décembre à 14 heures,**

Monsieur Dominique Frémont en sa qualité d'associé unique et propriétaire de l'intégralité des actions composant le capital de la Société, a pris les décisions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

- Démission du Président,
- Nomination d'un nouveau Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE RESOLUTION

L'Associé unique prend acte de la démission pour ordre de la société MALOU SA, représentée par son Président Monsieur Patrick SCHILTZ, en date du 7 décembre 2022, de ses fonctions de Président de la Société, la remercie et lui donne quitus pour l'exercice de son mandat. Celui-ci étant resté en fonction pour les besoins de son remplacement.

DEUXIÈME RESOLUTION

A compter du 1^{er} janvier 2023, Monsieur Jean-Philippe COZON, né le 15 mai 1961 à Montpellier (34), de nationalité française, demeurant 81 le Clos d'Entassi 83310 Grimaud, est nommé Président et exercera ses fonctions avec les pouvoirs et pour la durée respectivement prévue par les dispositions statutaires.

Ce dernier intervient aux présentes, accepte les fonctions de Président et démissionne de ses fonctions de Directeur Général, qu'il occupait jusqu'alors et auxquelles il est mis fin à ce jour.

L'associé unique décide donc aussi qu'il est mis fin à ce jour aux fonctions de directeur général.

Monsieur Jean-Philippe COZON déclare ne faire l'objet d'aucune interdiction ou incompatibilité pour l'exercice de ce mandat.

Par ailleurs, étant donné que Monsieur Jean-Philippe COZON est également salarié de la société, l'associé unique décide de suspendre l'exécution de son contrat de travail pendant la durée de son mandat de Président.

Par ailleurs, l'associé unique décide de fixer la rémunération de Monsieur COZON en sa qualité de Président d'un montant égal à celle qui est la sienne en qualité de salarié de la société tant en ce qui concerne sa rémunération fixe que sa rémunération variable. Ses avantages seront également maintenus (voiture de fonction, etc.) de telle sorte que Monsieur Jean-Philippe COZON ne perdra aucun avantage, notamment en terme de rémunération, du fait de l'acceptation de son mandat de Président et de la suspension de son contrat de travail.

Le contrat de travail de Monsieur Jean-Philippe COZON retrouvera son plein effet au jour de la cessation de ses fonctions de Président.

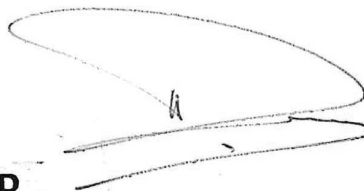
Enfin, l'associé unique décide qu'à la cessation de son mandat de Président, la durée de celui-ci sera pris en compte pour le calcul de tous les droits tirés de l'ancienneté de Monsieur Jean-Philippe COZON au titre de son contrat de travail de telle sorte que son ancienneté sera reprise en totalité malgré la suspension du contrat de travail pendant la durée du mandat de Président.

TROISEME RESOLUTION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant ses délibérations pour l'accomplissement des formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et les associés.



SAS LES PARCS DU SUD
663 Impasse de la Traverse du Ventoux
84170 MONTEUX
Siret : 752 700 484 00013 - NAF : 9321Z
Tél : 04 88 84 72 17
www.waveisland.fr